

L'articulation des congés pour raison de santé dans la fonction publique hospitalière

Date : Mardi 19 mars 2024 de 9h à 13h

Durée : 4.00 heures

Lieu : Visioconférence (application Zoom)

Accessibilité et délais d'accès

Handicap : Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Pour tout renseignement, merci de contacter le référent handicap au 01.45.49.48.49 ou par mail à l'adresse formation@seban-avocat.fr.

Délais d'accès : 2 jours

Prix : 600.00 € HT / participant, soit 720.00 € TTC / participant

Informations et inscriptions : formation@seban-avocat.fr et/ou au 01.45.49.48.49

L'articulation des congés dont peuvent bénéficier les titulaires et les contractuels de la fonction publique hospitalière sont souvent source de complexités, notamment parce que le temps de la maladie n'est pas le temps administratif, mais aussi parce que les procédures font intervenir des tiers (conseil médical, médecin agréé, médecin du travail) et donnent lieu à des prises en charges financières multiples (versement du traitement, IJ, AIT, indemnisation...). La formation proposée vise à fournir un cadre d'analyse et de décision permettant la plus grande réactivité dans le suivi de la situation des agents.

Profils des apprenants

- Personnels de direction (générale, ressources humaines, affaires médicales) d'établissements sanitaires et médico-sociaux

Prérequis

- Absence de prérequis

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser les règles relatives aux conditions d'octroi, à la durée, au traitement et aux échéances des congés (reprise, reprise avec aménagements, reclassement, mise en disponibilité, retraite pour invalidité)
- Être en mesure de résoudre les situations d'attente et d'erreurs : que faire dans l'attente d'une décision sur l'octroi d'un congé initial, que faire lorsqu'un congé est échu, mais qu'une décision sur ses suites est en cours d'élaboration, que faire lorsqu'un congé a été accordé par erreur, etc.
- Connaître les spécificités selon les catégories d'agents (fonctionnaires, contractuels, personnel de direction et praticiens hospitaliers)

Contenu de la formation

- I. Les congés de maladie
 - A. Congé de maladie ordinaire
 - B. Congé de longue maladie
 - C. Congé de longue durée
 - D. Congé d'invalidité imputable au service

- II. La situation des contractuels
- III. Focus sur la maladie professionnelle et la définition de l'accident de service dans le cadre du CITIS
- IV. Lien avec les rentes et allocations accordées par la Caisse de retraite et la question de la responsabilité de l'employeur si accident ou maladie imputable.
- V. Gestion des situations d'attente
- VI. Gestion des erreurs

Équipe pédagogique

- Responsable du centre : Didier SEBAN - dseban@seban-avocat.fr
- Responsable administrative : Anne DEGANIS - adeganis@seban-avocat.fr
- Référent handicap : Mélanie MARCHAND - formation@seban-avocat.fr
- Responsable pédagogique : Mélanie MARCHAND - formation@seban-avocat.fr
- Responsable des réclamations : Mélanie MARCHAND - formation@seban-avocat.fr
- Intervenants : Caroline LANTERO, Avocate associée de SEBAN AUVERGNE - clantero@seban-auvergne.fr / François CAFARELLI, Avocat associé de SEBAN AUVERGNE - fcafarelli@seban-auvergne.fr

Moyens pédagogiques et techniques

- Exposé de l'état du droit et des évolutions récentes
- Approche pratique en lien avec l'expérience des dossiers traités par l'avocat
- Questions/réponses avec les apprenants
- Discussion autour des retours d'expérience
- Support pédagogique transmis à l'issue de la formation

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Quiz
- Questionnaire de satisfaction à chaud
- Feuille d'émargement
- Certificat de réalisation
- Espace extranet individualisé

Qualité et indicateurs de résultats

Taux de satisfaction moyen en 2023 : 89%

Programme créé le 6 novembre 2023 - Version 4 du 22 février 2024